

ON YOUR SIDE

Programme d'accompagnement juridique et fiscal full-services pour les entreprises

Tout ce dont vous avez besoin pour vos enjeux juridiques et fiscaux
Economisez sur le taux horaires moyen du cabinet en souscrivant le programme On Your Side

ACCES DIRECT AUX AVOCATS

Bénéficiez de l'appui et des conseils d'avocats spécialisés dans toutes les disciplines du droit des affaires, intervenant en équipe pour des entreprises de toutes tailles

POUR TOUTES QUESTIONS

Tout est prévu !
Hotline, rédaction, révision, audit, avis juridique, négociation, contentieux, audiences, rendez-vous, visio, ...

ADAPTÉ À VOTRE BUDGET

A chaque programme correspond un volume d'heures de prestations.
Reporting mensuel
Mise en place sous 24h

Un programme pour chaque budget avec ou sans engagement

	Starter	Pro	Premium
	à partir de 220 € HT par mois	à partir de 600 € HT par mois	à partir de 1.800 € HT par mois
Engagement	Aucun	3 mois	1 an
Accompagnement juridique et fiscal full-services	•	•	•
Discussion directe avec les équipes (messagerie instantanée)	•	•	•
Heures comprises dans l'abonnement de base	1 h	3 h	10 h
Tarif heure supplémentaire (montant hors taxes)	220 € HT	200 € HT	180 € HT
<small>économie calculée sur la base d'un taux horaire moyen cabinet de 250 € HT / h</small>	<small>j'économise 12 %</small>	<small>j'économise 20 %</small>	<small>j'économise 28 %</small>
Heures non utilisées reportables sur la durée d'engagement		•	•

Vous avez besoin de précisions sur le programme On Your Side ?

Contactez-nous par mail sur contact@jaberson-avocats.com ou par téléphone au **04.91.31.98.90**

Nom / Dénomination	
Adresse complète	
n° RCS	
Contact (prénom, nom)	
Email	
Téléphone	

Je souscris le programme d'accompagnement On Your Side	Starter	Pro	Premium
	220 € HT par mois	600 € HT par mois	1800 € HT et + par mois
Cocher la case correspondance			
Programme	1 h 220 € HT / h Sans engagement	3 h 200 € HT / h Engagement 3 mois	10 h et + 180 € HT / h Engagement 1 an

Je souscris à l'offre On Your Side et j'accepte les conditions générales d'abonnement
(date, lieu, signature)

A _____ le _____

Signature

Il est établi, conformément à la loi n° 71-1130 du 31/12/1971 modifiée et au décret n° 91-1197 du 27/11/1991 modifié, une convention d'honoraires relative à l'abonnement à des prestations juridiques et fiscales dans le cadre des programmes ON YOUR SIDE « Starter », « Pro » ou « Premium » (ci après l'« Abonnement ») réalisées par Jaberson Société d'Avocats (« JABERSON ») et souscrit par le client (« Client »). Les présentes conditions générales (« Conditions générales ») et le devis (« Devis ») constituent, une fois acceptés par le Client, le contrat d'abonnement (« Contrat »).

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions générales régissent les relations entre JABERSON et le Client dans le cadre de l'Abonnement. Le type d'Abonnement souscrit par le Client est indiqué dans le Devis. Pour chaque Abonnement, le Client bénéficie d'un forfait d'heures (« Forfait ») auprès de JABERSON.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

JABERSON apportera à l'exécution de sa mission, dans le cadre de l'Abonnement, toute la diligence qu'impose la sauvegarde des intérêts que vous lui confiez. La mission confiée dans le cadre de l'Abonnement comporte de la part de JABERSON des obligations de moyens et de diligence et de la part du Client un devoir d'information et de coopération. Par ailleurs, JABERSON ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des erreurs d'appréciation dont l'origine se trouverait soit dans l'insuffisance des informations fournies par le Client, soit dans la découverte d'éléments inconnus, soit dans la dissimulation d'éléments utiles à la bonne appréciation de la situation, malgré la mise en œuvre de diligences normales. Enfin, les prestations de JABERSON sont exclusivement destinées au Client (ou à son représentant légal). Ils sont établis uniquement aux fins de répondre aux objectifs de la mission. Ils ne sauraient être communiqués à des tiers sans notre autorisation expresse. Les rapports entre JABERSON et le Client sont fondés sur la confiance réciproque. Pour assurer l'efficacité du concours de JABERSON, le Client s'engage à faire connaître sans restriction toutes les données des problèmes soumis et à fournir tous les documents qui y ont trait. La qualité d'avocat de JABERSON oblige tous ses associés et professionnels à conserver vis-à-vis des clients la plus stricte indépendance. Si pour une raison déontologique, JABERSON était dans l'impossibilité d'accepter ou de poursuivre certaines interventions, JABERSON en informerait sans délai le Client, ce désistement n'étant pas susceptible d'entraîner l'allocation de dommages-intérêts. Nos obligations découlent également des textes applicables à la profession d'Avocat, notamment celles concernant la déontologie, et les prescriptions édictées par la réglementation.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

L'assistance apportée au Client est fournie sur la base des textes, de la jurisprudence et de la doctrine publiés à la date de la consultation de JABERSON. Après l'achèvement de sa mission, JABERSON n'est tenu à aucune obligation d'information en cas d'évolution législative ou jurisprudentielle. Toute action ou toute réclamation relative aux prestations effectuées par JABERSON dans le cadre de l'Abonnement se prescrit dans un délai de cinq ans à compter de l'achèvement de la mission. Pour l'application

de la présente clause, seul l'envoi d'une mise en demeure ou la saisine d'un tribunal visant les prestations de JABERSON peut suspendre la prescription. JABERSON dégage toute responsabilité concernant toutes conséquences qui pourraient résulter d'un arrêt de ses diligences en raison du non-paiement, en temps et en heure, de ses factures, ou en cas de rejet d'un prélèvement SEPA.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION DU CLIENT

Le Client s'oblige à :

- (i) Préparer l'ensemble des documents (originaux et photocopies) que JABERSON serait amené à demander dans le cadre de notre mission ;
- (ii) Adresser lesdits documents en temps et en heure de manière à permettre à JABERSON de respecter les délais légaux et la réglementation ;
- (iii) Parapher, signer, et éventuellement adresser aux personnes désignées l'ensemble des documents rédigés dans le cadre de la mission, et ce conformément à la note explicative ou aux instructions qui vous auront été fournies par JABERSON ;
- (iv) Ne pas s'opposer au prélèvement du prix de l'Abonnement conformément aux Devis

ARTICLE 5 : FORFAIT

Le Client peut faire appel à l'ensemble des compétences de JABERSON dans le cadre du Forfait souscrit. JABERSON tiendra à la disposition du Client un relevé d'heures.

JABERSON informera le Client en cas de dépassement du Forfait souscrit. Le Client aura la possibilité de souscrire un Abonnement avec un Forfait incluant un nombre d'heures supérieures, sur la base d'un nouveau Devis émis par JABERSON.

ARTICLE 6 : PRIX DE L'ABONNEMENT

Les honoraires relatifs à l'Abonnement sont indiqués dans le Devis. Le prix de l'Abonnement est payable mensuellement. Le paiement s'effectuera, à terme à échoir (paiement par avance), lors de la souscription de l'Abonnement puis à chaque mois, par prélèvement automatique jusqu'à résiliation de l'Abonnement, que la résiliation soit à l'initiative du Client ou à celle de JABERSON.

Le Client s'engage à signer le mandat SEPA afin de permettre le prélèvement automatique du prix de l'Abonnement.

Outre le règlement de l'Abonnement, le Client s'acquiesce des frais et débours payés à des tiers dans l'intérêt de la mission. Ces frais et débours pourront, au choix de JABERSON, être avancés par JABERSON ou réglés directement par le Client. Les honoraires des intervenants extérieurs (expert-comptable, traducteur, correspondant, huissier, expert, commissaire aux comptes, notaire), les débours et frais (notamment de greffe, de trésor public, de publicité légale, ...) ne sont pas compris dans le montant de l'Abonnement.

ARTICLE 7 : DUREE – RECONDUCTION – RESILIATION

JABERSON propose un Abonnement d'une durée d'un mois minimum. Il se peut également que des offres d'essai d'une durée variable soient proposées, de manière temporaire ou non. Sauf résiliation par le Client dans les conditions de l'article 6, l'Abonnement est reconduit tacitement pour une durée identique à celle souscrite initialement.

Le Client peut le résilier l'Abonnement par l'envoi

d'un courrier recommandé avec avis de réception adressé à l'adresse du siège social de JABERSON. La prise en compte de la résiliation sera effective au terme de la période d'abonnement en cours, sous réserve que la demande du Client ait été envoyée au moins cinq (5) jours avant son terme. Tout mois commencé est dû.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation relative à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes conventions, la partie la plus diligente pourra saisir le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats compétent conformément à la législation en vigueur à la date de la contestation. Le Client consommateur, s'il le souhaite, peut aussi saisir le médiateur de la consommation de la profession d'avocat : Médiateur de la consommation de la profession d'avocat, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris. mediateur@mediateur-consummation-avocat.fr/ www.mediateur-consummation-avocat.fr

Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de JABERSON par une réclamation écrite.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS

JABERSON se réserve le droit de modifier à sa discrétion les présentes Conditions générales ainsi que le montant de l'Abonnement. JABERSON en informera le Client par tous moyens des modifications des présentes au minimum un (1) mois avant la prise d'effet. Dans l'hypothèse où le Client n'accepterait pas ces modifications, il sera libre de se résilier l'Abonnement comme indiqué à l'article 7. A défaut, les nouvelles Conditions générales seront dès lors applicables au plus tôt un (1) mois suivant réception de la notification de leur modification.

ARTICLE 10 : DONNES PERSONNELLES

JABERSON met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers des Clients, et la prospection.

Dans le cadre de ses interventions, JABERSON est amenée à collecter des données personnelles concernant les Clients, notamment : nom, prénom, adresse postale, adresse mail téléphone.

Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des dossiers des Clients, et sont uniquement destinées à JABERSON, ainsi qu'à nos sous-traitants (hébergeurs, expert-comptable...).

Le responsable de traitement est Maître Antoine AUBERT, avocat associé chez JABERSON. Conformément à la loi informatique et libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection à l'adresse électronique suivante : contact@jaberson-avocats.com ou par courrier postal à l'adresse : Jaberson société d'avocats - Maître Antoine AUBERT 1, rue de la République 13002 Marseille.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la mission et pendant un délai d'un an (1) à compter de son terme, puis seront archivées durant cinq (5) années conformément aux obligations légales.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Jaberson - Société d'avocats à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Jaberson - Société d'avocats. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom / Dénomination	
Adresse	
Code postal	
Ville	
IBAN	clé
BIC	
Nature	Standard (SDD Core) Interentreprises (SDD B2B)
Type de paiement	Récurrent
Informations créancier	Identifiant : FR22ZZZ868E6E Compte : FR7610278089800002069680174 Nom : Jaberson - Société d'Avocats - SELAS Adresse : 1 rue de la république 13002 Marseille

A

le

Signature

ON YOUR SIDE